



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de GRIVESNES

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 19 août 2019, il sera procédé du 16 septembre au 16 octobre 2019 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande présentée par la société C.A.B.C, dont le siège social est situé 22, Bld Michel Strogoff, 80440 BOVES, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de craie, ainsi que des installations de broyage-concassage-criblage, sur le territoire de la commune de GRIVESNES, lieu-dit « Vallée de Sourdon », parcelle cadastrée ZA n°26 pp. Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées à la préfecture de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique).

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de GRIVESNES, ainsi que dans celles incluses dans son rayon d'affichage : CHIRMONT, COULLEMELLE, ESCLAINVILLERS, LA FALOISE, FOLLEVILLE, LOUVRECHY, QUIRY-LE-SEC, SAUVILLERS-MONGIVAL, SOURDON, THORY et sur le site Internet de la préfecture : www.somme.gouv.fr (politiques publiques /environnement /installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques).

Pendant cette période, les pièces du dossier (dont l'étude d'impact, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale – conformes aux conditions prévues par les articles R 122-1 à R 122-14 du Code de l'environnement) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de GRIVESNES afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés et chômés.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Somme et accessible depuis un poste informatique 51 rue de la République, 80000 Amiens, aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de GRIVESNES, qui sera le siège de l'enquête, et seront annexées au registre de cette commune.

Monsieur Alain DEMARQUET, qui assure les fonctions de commissaire enquêteur, siégera à la mairie de GRIVESNES : lundi 16 septembre 2019 de 9 heures à 12 heures, lundi 23 septembre 2019 de 15 heures à 18 heures, samedi 5 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures et mercredi 16 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de GRIVESNES, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur et seront annexées au dit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site Internet de la préfecture (<http://www.somme.pref.gouv.fr/> /environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / Observations et propositions du public - courriels) dans les meilleurs délais. Les observations, publiées sans délai sur ce site Internet, seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Par ailleurs toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions émis par le commissaire-enquêteur en s'adressant à la préfecture de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique), à la mairie de GRIVESNES ou les consulter sur le site Internet de la préfecture sus-mentionné.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté de la préfète de la Somme.

Amiens, le 20 août 2019
Pour la préfète et par délégation,
La cheffe de service,



Isabelle HERARD